



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

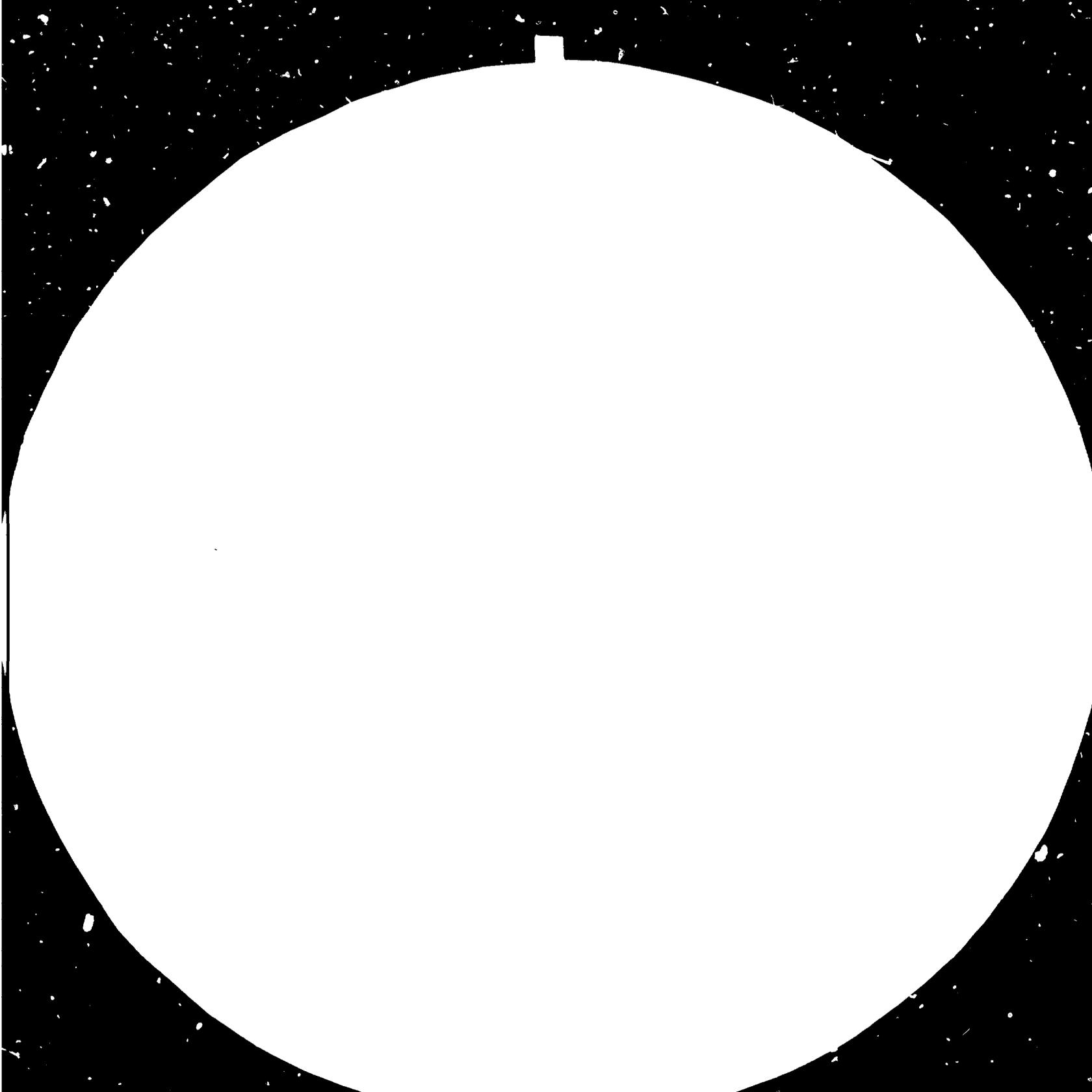
FAIR USE POLICY

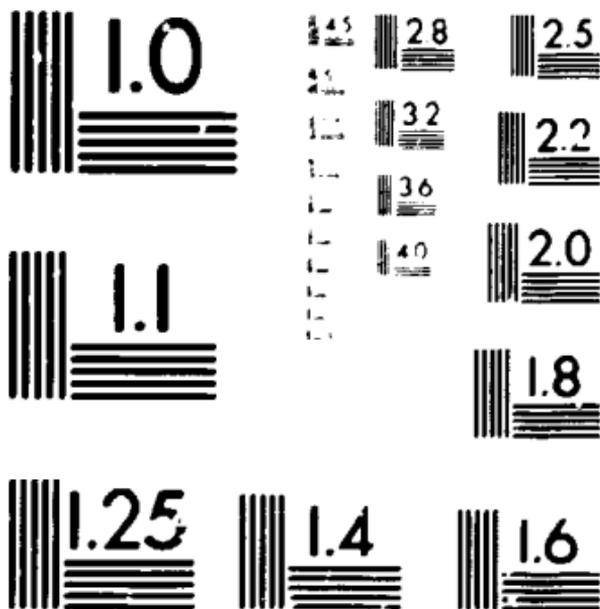
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
 NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
 STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
 (ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



13957-F



Distr. GENERALE

ID/CONF.5/38

31 juillet 1984

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

QUATRIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI
Vienna (Autriche), 2-18 août 1984

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

COOPERATION INTERNATIONALE, MESURES NATIONALES PERTINENTES,
Y COMPRIS LES POLITIQUES INDUSTRIELLES, ET CONTRIBUTION DE
L'ONUDI DANS DES DOMAINES CRITIQUES DU DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL, 1985-2000

Les femmes dans le développement industriel

Document soumis par le secrétariat de l'ONUDI

2577

Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point
rédactionnelle.

7-72081

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 6	3
<u>Chapitres</u>		
I. CADRE GENERAL ET PLANIFICATION	7 - 12	5
II. ACCELERATION DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES	13 - 20	6
III. RENFORCEMENT DU POTENTIEL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE POUR L'INDUSTRIALISATION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT	21 - 24	7
IV. MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIERES POUR L'INDUSTRIALISATION	25 - 27	9
V. REDEPLOIEMENT ET RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE MONDIALE	28 - 29	9
VI. MESURES ET POLITIQUES INDUSTRIELLES EN VUE D'ASSURER LE DEVELOPPEMENT RURAL ET L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	30 - 32	10
VII. RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT	33	11

INTRODUCTION

1. Pour l'économie des pays en développement, les femmes ne constituent pas seulement la moitié des ressources humaines utilisables pour des activités économiques, elles jouent également un rôle multiple en matière de production. Non contentes d'exécuter une vaste gamme d'activités essentielles pour leurs familles et de s'acquitter de responsabilités sociales dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la culture, les femmes sont en outre d'importants producteurs et consommateurs de biens industriels et autres. Dans le secteur industriel, les statistiques disponibles, bien qu'incomplètes, font apparaître qu'en 1980 les femmes représentaient en moyenne près de 27 % de la main-d'oeuvre industrielle dans les pays en développement, ce pourcentage variant selon les pays de 15 à 31 %. La contribution des femmes dans la production industrielle des pays en développement est déjà substantielle, surtout lorsque l'on garde présent à l'esprit qu'une bonne part de leur contribution n'apparaît pas au grand jour, se situant en dehors de l'économie de marché ou dans le secteur non structuré.

2. Pourtant, malgré cet important apport économique et social, les femmes sont en général désavantagées, tant dans leur situation actuelle que dans leurs perspectives. Dans l'industrie, l'immense majorité des femmes n'occupent qu'une gamme restreinte de postes, exigeant peu de compétences et mal rémunérés. Leurs perspectives de promotion sont limitées par les préjugés sociaux et des difficultés d'accès aux ressources et aux possibilités de formation; tout ceci fait que les femmes sont confinées dans des activités traditionnelles et dans des rôles subalternes.

3. En permettant aux femmes de participer davantage et plus efficacement à un plus large éventail d'activités économiques et en particulier industrielles, on pourrait non seulement améliorer leur situation dans la société, mais également progresser plus rapidement vers les objectifs économiques et sociaux généraux que sont l'augmentation de la croissance économique, l'amélioration du rendement, une meilleure répartition des revenus, la réduction de la pauvreté et la baisse des taux de natalité.

4. Puisque les femmes comptent parmi les principaux contributeurs au développement industriel et parmi les principaux bénéficiaires, il est important que leurs avis à propos des priorités et des changements en matière de développement soient pris en considération lors de l'examen de nouvelles stratégies, politiques et programmes d'industrialisation dans le cadre de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI. Ainsi les pays en développement seraient-ils mieux à même de mobiliser leurs ressources disponibles pour la réalisation des objectifs de développement industriel, face à la crise économique mondiale actuelle. En outre, toute stratégie qui résultera des travaux de la quatrième Conférence générale de l'ONUDI aidera la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme à élaborer des stratégies tournées vers l'avenir pour la promotion de la femme durant la période allant jusqu'à l'an 2000.

5. Compte tenu de ces perspectives, l'ONUDI, dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence générale, a organisé une série de trois ateliers régionaux sur l'intégration des femmes dans la planification industrielle et dans le processus de développement. (Afrique en coopération avec le

Gouvernement du Zimbabwe : Harare, Zimbabwe, 9-17 avril 1984; Caraïbes, en coopération avec le CARICOM : Georgetown, Guyane, 6-12 mai 1984; et Asie, en coopération avec la CESAP : Bangkok, Thaïlande, 5-12 juillet 1984)*. Ces ateliers, qui ont réuni des responsables et planificateurs des pouvoirs publics et de l'industrie et des représentants d'organisations de femmes ont permis d'étudier le rôle et la situation des femmes dans le processus d'industrialisation. C'est ainsi que l'on a examiné une vaste gamme de problèmes liés au développement industriel et à la planification et que l'on a fait des propositions et recommandations d'action à l'échelon national, régional et international. Nombre des problèmes sont étroitement liés; aussi les politiques et mesures nationales et internationales doivent-elles donc être soigneusement coordonnées.

6. On trouvera ci-après une récapitulation des recommandations faites par les ateliers, regroupés, afin d'en faciliter l'examen, sous les rubriques suivantes :

- a) Cadre général et planification;
- b) Mise en valeur accélérée des ressources humaines pour le développement industriel;
- c) Renforcement du potentiel scientifique et technique pour l'industrialisation dans les pays en développement;
- d) Mobilisation des ressources financières pour l'industrialisation;
- e) Restructuration industrielle mondiale et redéploiement;
- f) Politiques et mesures industrielles visant à assurer le développement rural et l'autonomie alimentaire des pays en développement;
- g) Renforcement de la coopération économique entre pays en développement.

* Les rapports des ateliers régionaux pour l'Afrique et les Caraïbes sont disponibles sur demande sous les cotes ID/WG.422/7 et ID/WG.423/6 respectivement. Le rapport de l'Atelier régional pour l'Asie sera publié prochainement.

I. CADRE GENERAL ET PLANIFICATION

7. Les gouvernements se doivent d'élaborer un cadre général précis pour les questions de développement prioritaires; aussi l'intégration accélérée des femmes dans le développement industriel et l'amélioration des conditions de leur participation devraient-elles faire partie intégrante des stratégies et politiques industrielles nationales. Les plans nationaux et sectoriels devraient comporter des mesures visant à traiter des questions essentielles liées à l'intégration des femmes et tenir compte du rôle et de la situation actuels des femmes.
8. Les gouvernements ont été priés de faire en sorte qu'à tous les niveaux de la planification, les femmes puissent participer tant directement lors de la prise de décisions qu'indirectement par des consultations effectives avec les bénéficiaires potentiels des programmes et projets. Dans le même temps, on a souligné qu'il était urgent d'allouer des ressources à la préparation des femmes, par la formation et d'autres mesures d'appui, afin qu'elles puissent davantage se consacrer à des activités lucratives non traditionnelles et participer à la prise de décisions.
9. Pour ce qui est du rôle actuel et des conditions de participation des femmes dans l'industrie, ainsi que des incidences du développement industriel et du progrès technique sur les femmes, les données statistiques et autres renseignements sont très insuffisants. Les gouvernements ont donc été priés d'inclure dans leur système de collecte de renseignements des données sur la contribution actuelle et potentielle des femmes et de promouvoir, le cas échéant, la recherche sur les questions clefs.
10. Les gouvernements et les organisations intéressées à l'échelon national ont été instamment priés d'examiner la législation actuelle, ainsi que d'autres règles, tant traditionnelles que modernes, afin d'éliminer les dispositions discriminatoires et oppressives qui vont à l'encontre des intérêts des femmes, notamment en ce qui concerne le travail, la santé, la sécurité, le droit à la propriété et les droits liés au mariage, l'imposition et les conditions d'emploi.
11. Les organisations de femmes, les syndicats et d'autres organisations non gouvernementales se doivent de contrôler les politiques et activités de planification nationales et d'en évaluer les incidences pour les femmes. Ces organisations devraient activement défendre les intérêts et préoccupations des femmes auprès des dirigeants, des planificateurs et des employeurs, afin que les décideurs soient davantage conscients du rôle multiple des femmes, de leur situation réelle et de leur contribution potentielle.
12. A l'échelon international, l'ONUDI devrait appuyer directement ces initiatives nationales en fournissant une assistance technique en matière de planification industrielle au niveau des programmes et des projets, et en organisant des consultations régionales et internationales qui permettraient aux responsables et planificateurs intéressés de mettre en commun leurs compétences et leur expérience. En outre, les représentants de l'ONUDI sur le terrain devraient s'efforcer de faciliter la participation des femmes à l'activité industrielle en encourageant les contacts et la coopération entre les organismes industriels gouvernementaux et les organisations de femmes.

II. ACCELERATION DE LA MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

13. Les pays en développement ne pourront atteindre un développement équilibré et plus rapide tant qu'une grande partie des ressources humaines existantes ne participe pas effectivement au développement.

14. Pourtant, s'agissant de la participation aux activités économiques, les femmes sont souvent gravement désavantagées pour un certain nombre de raisons - pauvreté, situation de chef de famille célibataire, pratiques et traditions culturelles défavorables aux femmes, part disproportionnée de travaux domestiques ardues et exigeant du temps et de l'effort, tâches de survivance et isolement (pour des raisons physiques, sociales et culturelles). Pour ce qui est des possibilités de gagner un revenu, les femmes se heurtent à d'autres obstacles, par exemple l'insuffisance ou l'absence d'éducation et de formation, l'accès limité aux ressources et aux moyens de production et pénurie de l'emploi en particulier dans les zones rurales.

15. Dans de nombreux pays en développement, des préjugés sociaux et culturels contre les femmes et des images stéréotypées fondées sur la différence sexuelle persistent et contribuent largement à confiner les femmes dans des tâches de subordination, en particulier pour ce qui est des activités économiques. De telles attitudes conduisent à une discrimination contre les femmes dans l'accès aux possibilités de gagner des revenus et dans les conditions de travail. De nombreuses femmes, en particulier celles qui vivent dans des zones rurales, sont par conséquent dissuadées d'abandonner leurs activités traditionnelles et leur rôle de dépendance. Cette discrimination contre les femmes a empêché de reconnaître les contributions substantielles qu'elles apportent à la famille, à la communauté locale et à la société et a réduit les avantages qu'elles pouvaient tirer de ces contributions.

16. Le résultat net est que les femmes sont en majorité effectivement exclues des initiatives du développement, qu'elles sont mal averties des possibilités existantes et que leur accès à l'information, aux ressources et à l'assistance pratique est considérablement restreint. Elles ne sont guère incitées à se lancer dans des activités économiques nouvelles, particulièrement dans l'industrie.

17. Sur le plan national, les pouvoirs publics et les organisations féminines ont en commun la responsabilité de porter remède à cette situation en encourageant et en motivant une plus forte participation des femmes. L'intégration accélérée de la contribution des femmes au développement, en particulier dans le secteur industriel, exige de la part des femmes une meilleure prise de conscience, davantage de confiance en soi et de connaissance des possibilités de gain ainsi qu'une direction et un appui pratiques de la part des institutions de développement et des organisations intéressées. L'éducation, la formation, les médias et les femmes elles-mêmes sont les éléments essentiels permettant de modifier fondamentalement l'attitude chez les femmes et dans la société toute entière et ce sont là les conditions indispensables à une participation accrue et plus efficace particulièrement dans l'industrie.

18. Les possibilités de formation professionnelle pour les femmes dans la production industrielle sont insuffisantes et limitées en grande partie aux tâches traditionnelles. En outre, les programmes de formation existants ne prennent pas complètement en compte les besoins et les intérêts propres aux femmes. Etant donné cette situation et la nécessité de faire participer les

femmes à des activités professionnelles, administratives et techniques dans les organisations industrielles et dans les organismes de développement du secteur privé et du secteur public, il faut donner priorité à la conception de stratégies et de programmes aux plans local, national, régional et international pour accroître le nombre de femmes qualifiées et compétentes aux différents niveaux de l'activité industrielle.

19. Les pouvoirs publics et les organisations intéressées ont été invités à :

a) Augmenter les possibilités de formation professionnelle des femmes à la fois dans des programmes de formation de type classique et aussi dans des programmes non classiques;

b) Assurer que les cours sont conçus pour répondre aux besoins des femmes et tenir compte des circonstances actuelles et veiller que l'impact de ces cours soit soigneusement suivi et évalué;

c) Augmenter les stimulants et l'appui à l'intention des femmes pour faciliter leur accès au moyen de formation professionnelle;

d) Renforcer les liens entre les institutions nationales d'éducation et de formation et l'industrie;

e) Donner une meilleure orientation professionnelle et des conseils sur les carrières aux étudiantes;

f) Créer des installations spéciales de formation à l'intention des femmes cadres et chefs d'entreprises.

20. Sur le plan international, l'ONUDI peut donner une assistance pratique dans trois principaux domaines : premièrement, en donnant un appui et des facteurs de production pour les activités de formation, particulièrement par la formation de formateurs et la fourniture ou l'amélioration de matériels pédagogiques en vue de renforcer et d'élargir les capacités de formation nationales; deuxièmement, en accordant régulièrement des bourses d'étude et une assistance sous forme de voyages d'étude ou de séjours de familiarisation en particulier à l'intention des dirigeants, planificateurs, promoteurs et formateurs dans le domaine du développement industriel; troisièmement, en appuyant davantage la coopération économique et technique entre pays en développement, en vue particulièrement de faciliter les échanges de connaissances techniques et d'expérience pratique des techniques de développement et de formation.

III. RENFORCEMENT DU POTENTIEL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE POUR L'INDUSTRIALISATION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT

21. Les pays en développement doivent de toute urgence réduire leur dépendance vis-à-vis des technologies importées et des "enveloppes" technologiques, en renforçant leur potentiel national de manière à obtenir un meilleur degré d'autosuffisance dans l'innovation industrielle, la conception et l'adaptation des produits et les techniques de production. Ces compétences techniques et gestionnelles améliorées devraient être utilisées pour répondre aux besoins de la majorité de la population (les femmes autant que les hommes, les communautés rurales aussi bien que les communautés urbaines) et devraient faire appel aux ressources locales le plus souvent possible. Jusqu'à présent,

les femmes ont trop souvent été négligées comme utilisateurs et agents des progrès scientifiques et techniques; les besoins des femmes en tant qu'utilisatrices dans des domaines comme les appareils permettant d'éviter les tâches superflues, les techniques au service de l'humanité et les besoins essentiels et autres techniques d'amélioration de la qualité de la vie devraient être pris en compte dans la conception des produits industriels ou des processus de production; les utilisatrices devraient participer à l'essai et à la mise au point des produits. Les applications industrielles éprouvées de techniques classiques (par exemple traitement des produits alimentaires) ou nouvelles (par exemple les séchoirs solaires) devraient être plus largement et plus facilement mises à la disposition des femmes, particulièrement de celles qui vivent hors des grandes concentrations urbaines.

22. Les techniques industrielles devraient être adaptées aux besoins et aux conditions des femmes de manière à les libérer le plus possible des tâches qui demandent du temps et de l'effort afin de donner davantage de possibilités à un plus grand nombre de femmes de se lancer dans des activités de développement et créatrices de revenus.

23. Les pouvoirs publics ont une responsabilité à assumer dans la mise au point d'une politique scientifique et technologique bien adaptée et ils devraient prendre les intérêts des femmes en considération dans ce domaine. Les pouvoirs publics ont été priés de réévaluer leur potentiel technologique, de suivre les processus actuels du changement de manière à prévoir et à améliorer les incidences que ce changement pourrait avoir sur les femmes. Les femmes elles-mêmes devraient participer au processus de planification et de décision dans le domaine de la science et de la technologie pour qu'elles tirent profit des techniques existantes et que les incidences adverses éventuelles soient réduites au minimum. Les femmes sont plus vulnérables à la perte de l'emploi par l'introduction de nouvelles techniques et aucun effort ne devrait être épargné pour prévoir de telles situations et faciliter le redéploiement de la main-d'oeuvre autant que possible à l'intérieur de l'usine.

24. Sur le plan international, l'ONUDI peut fortement contribuer au renforcement du potentiel technologique des pays en développement et à mieux orienter leur politique pour satisfaire les besoins des femmes. Elle peut à cette fin faciliter la coopération internationale et fournir des facteurs de production pour la mise en oeuvre de programmes de formation à la production (notamment la fourniture d'installations mobiles de formation qui permettent d'atteindre les femmes dans les zones éloignées), améliorer les services de recherche et d'appui technique, favoriser la conclusion d'accords de collaboration technique et la création d'entreprises communes afin de créer des conditions meilleures pour le transfert de technologie aux pays en développement et pour l'adaptation de cette technologie à leurs besoins. Etant donné la vulnérabilité des femmes à la perte de l'emploi, conséquence de l'application de nouvelles technologies dans l'industrie, l'ONUDI devrait entreprendre des recherches pour préparer la réunion d'un groupe d'experts sur les femmes et l'industrialisation et plus particulièrement sur leur participation au travail dans l'industrie ainsi qu'à la direction et à la prise de décision, sur les incidences du progrès technique et de la restructuration et du redéploiement industriels sur les possibilités d'emploi des femmes. Cette réunion serait organisée par l'ONUDI avec le concours d'autres organes intéressés des Nations Unies, par exemple le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, le Centre des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement et l'OIT en vue de préparer des directives sur les mesures à prendre pour réduire au minimum les incidences négatives de ces changements sur l'emploi des femmes dans l'industrie.

IV. MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIERES POUR L'INDUSTRIALISATION

25. Etant donné la modicité des ressources disponibles pour l'investissement dans l'industrie et leur inégale répartition dans de nombreux pays en développement, il est essentiel que dans un processus national de planification l'affectation des ressources se fasse le plus judicieusement possible. Il faut par conséquent s'assurer que les programmes de développement industriel soient conçus compte tenu des contraintes sociales, économiques, politiques et culturelles et que des ressources et des compétences nationales soient utilisées autant que faire se peut. Aussi est-il indispensable que la planification du projet soit faite avec efficacité; les pouvoirs publics, avec les organisations féminines et d'autres organisations gouvernementales doivent donc étendre et accélérer les programmes de formation à la planification et sensibiliser les planificateurs aux contributions que peuvent apporter les femmes.

26. Pour la majorité des femmes qui participent à des projets, particulièrement en ce qui concerne le travail indépendant ou la petite industrie, l'accès limité aux ressources financières et aux moyens de production est un obstacle très important. Les femmes ont souvent difficilement accès aux sources de crédit existantes en raison de leur condition sociale actuelle qui nuit à leur crédibilité en tant qu'emprunteurs potentiels. Bien des femmes n'ont pas non plus les moyens nécessaires pour obtenir des garanties ou un aval pour leurs emprunts. Les organismes de financement et les institutions de développement à l'échelon national devraient tenir compte de ces désavantages auxquels les femmes sont exposées et des mesures spéciales devraient être prises pour que les femmes soient pleinement informées de l'assistance financière qu'elles peuvent obtenir et des formalités requises pour obtenir les crédits nécessaires aux activités industrielles.

27. Sur le plan international, l'ONUDI est en mesure d'aider les gouvernements et les organismes de développement par le moyen d'une planification macro et micro-économique de développement industriel. En outre, une aide peut être fournie pour l'identification et la mise au point de projets par le biais de programmes de formation. En particulier, l'ONUDI peut aider à identifier et à resserrer les liens entre les secteurs industriels et à l'intérieur de ces mêmes secteurs et d'augmenter ainsi le revenu d'investissements diversifiés.

V. REDEPLOIEMENT ET RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE MONDIALE

28. Le processus de restructuration et de déploiement de la capacité industrielle au vu des modifications des technologies, des structures commerciales, de la demande et de l'économie de la production industrielle, affecte de plus en plus les activités industrielles dans les pays en développement. Ce processus a des conséquences à long terme pour la mise en place d'une base industrielle diversifiée dans les pays en développement de même que pour la main-d'oeuvre. Un bon nombre des industries impliquées sont des industries de montage ou de traitement qui emploient un très grand nombre de femmes ayant des compétences professionnelles d'un niveau peu élevé, en offrant quelquefois même des conditions d'emploi inférieures à la normale. Des intérêts internationaux de premier plan et des intérêts locaux importants sont souvent mis en cause par le jeu de la coentreprise ou de la sous-traitance. Il faut donc que les gouvernements aient une vue à long terme de

leur politique de développement industriel, notamment lorsque celle-ci porte sur la promotion d'industries enclavées ou "off-shore". Les gouvernements ont été priés d'évaluer les implications de la politique de promotion industrielle pour ce qui est des effets à long terme sur l'élaboration d'une base industrielle et sur les intérêts des femmes. Des mesures devraient être prises pour intégrer la capacité redéployée dans l'économie locale et pour accomplir un transfert de production essentielle et de qualifications techniques à la main-d'oeuvre locale notamment aux femmes. Des dispositions devraient être prises pour empêcher l'exploitation de la main-d'oeuvre féminine souvent prédominante; l'ensemble de leurs besoins doit plutôt être assuré par la formation, les services d'appui essentiels et les possibilités d'avancement.

29. Bien qu'au niveau national les gouvernements ne puissent empêcher, à titre individuel, les pires abus commis par les entreprises "off-shore" ou "mobiles", la coopération au niveau régional et l'assistance internationale de l'ONUDI et du Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales peuvent renforcer la position de négociation des gouvernements sans compromettre la promotion de nouveaux investissements industriels, y compris les investissements dans le potentiel d'exportation.

VI. MESURES ET POLITIQUES INDUSTRIELLES EN VUE D'ASSURER LE DEVELOPPMENT RURAL ET L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

30. Bien que la majorité des femmes des pays en développement vivent hors des principales zones métropolitaines, la plus grande partie du développement industriel a été orientée vers les besoins de ces centres urbains. Dans plusieurs pays en développement, les besoins fondamentaux de la majorité de la population vivant dans des communautés rurales ont été en grande partie négligés par la structure du développement industriel, qui comprend principalement de grosses entreprises produisant des biens de remplacement des importations ou traitant des matières premières indigènes. Les petites entreprises industrielles peuvent jouer un rôle important dans le développement et la dispersion de la capacité industrielle, et par conséquent de l'emploi, en dehors des grands centres urbains. Les petites entreprises industrielles constituent la plus forte proportion d'unités de production industrielle et sont souvent responsables de la plus grande partie de la production industrielle. Les petites entreprises qui satisfont à la demande locale donnent des occasions de gagner des revenus dans les petits centres et villes provinciaux qui répondent aux besoins des zones rurales. En tant que telles, les plus petites entreprises représentent un bon départ pour les femmes dans le processus d'industrialisation, notamment lorsqu'elles procurent des articles de première nécessité aux communautés locales, traitent les produits de la terre ou fournissent des apports à l'agriculture. Les obstacles opposés aux femmes sont plus faciles à surmonter, notamment pour ce qui est des compétences en matière de finances et de gestion exigées au départ. De plus, dans les zones rurales, les petites entreprises peuvent fournir des occasions de revenus aux femmes qui ont perdu leurs activités lucratives traditionnelles à cause de l'évolution technique ou de la modernisation de l'agriculture.

31. Les femmes qui remplissent des rôles de chefs d'entreprises se heurtent aux difficultés normales des petites entreprises en ce qui concerne l'accès aux facilités de crédits, la sécurité, la concurrence, l'accès aux marchés stables et les capacités techniques et administratives. Les femmes devraient donc bénéficier des services des organismes de promotion industrielle établis

et de l'appui technique accordé par les pouvoirs publics. Cependant, ces organismes devraient tenir compte des difficultés spéciales rencontrées par les femmes en tant qu'entrepreneurs, en particulier leur manque habituel de formation administrative ou technique, des ressources et une connaissance des pratiques commerciales limitées, des moyens restreints pour trouver de nouveaux débouchés, etc., et ils devraient assurer aux femmes le même accès à l'assistance. Les gouvernements et les organismes du secteur public eux-mêmes peuvent créer de nouveaux débouchés pour les petits producteurs locaux grâce à leurs achats. Les organisations de femmes peuvent faire plus pour encourager les coopératives et les activités productives en utilisant et en améliorant les qualifications traditionnelles au niveau de la communauté locale chargée de fournir des occasions de revenus supplémentaires aux femmes des zones rurales. Des efforts de coopération pour l'achat de matières premières et la commercialisation des produits peuvent améliorer la compétitivité des petits producteurs éloignés des principaux marchés. Dans chaque cas, cependant, des mesures spéciales devraient être prises par les organismes de développement pour étendre leurs services aux femmes chefs d'entreprises à l'extérieur des principaux centres urbains pour leur apprendre à se passer d'assistance.

32. Au niveau international, l'ONUDI peut accorder son assistance en renforçant le cadre institutionnel du développement de la petite industrie et en fournissant des facteurs de production pour les programmes de développement des entreprises, de formation gestionnelle et d'assistance technique adaptés aux besoins des femmes.

VII. RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

33. Dans bon nombre de pays en développement, il existe actuellement un solide cadre institutionnel ainsi que des connaissances techniques et pratiques importantes en matière de formation et de promotion industrielle. Cette capacité fondamentale devrait être utilisée entièrement tant au niveau régional qu'au niveau national pour étendre l'assistance aux femmes dans l'industrie. Certaines faiblesses dans les services d'appui et de développement industriel existants, telles que le manque d'expérience commerciale et de savoir-faire technique, devraient être éliminées systématiquement grâce à l'assistance d'organismes internationaux, notamment de l'ONUDI. Cependant, la plupart des pays en développement ont actuellement beaucoup plus à apprendre en se fondant sur leur propre expérience et celle des pays voisins que sur celle des pays industrialisés. On doit de plus en plus tenir compte et tirer parti de l'expérience et des progrès locaux, nationaux et régionaux en ce qui concerne l'intégration des femmes dans le développement industriel. On a pu observer lors des trois ateliers régionaux que la coordination était insuffisante à tous les niveaux, de la planification à la mise en oeuvre, et notamment entre la planification et la mise en oeuvre. Il n'y a également pas assez de contacts réguliers et d'échanges de connaissances techniques et pratiques dans les régions, et cette situation est aggravée par l'insuffisance des informations sur les questions commerciales, techniques et de formation. L'ONUDI pourrait contribuer à résoudre ces problèmes de trois façons :

a) Elle pourrait fournir un cadre de consultations régulières au niveau régional.

i) Pour les planificateurs industriels;

ii) Pour les agents du développement industriel;

iii) Pour les formateurs.

A cette fin, il devrait y avoir un suivi systématique des trois ateliers régionaux, aux niveaux national et régional, pour définir un programme d'activités complémentaires auquel l'ONUDI pourrait contribuer, pour accélérer et faciliter l'intégration des femmes dans le développement industriel.

b) Il est urgent d'améliorer la circulation des informations aux niveaux national, régional et international pour faciliter le processus d'intégration des femmes dans le développement industriel, tant au niveau de l'organisme que des entreprises. Cela exige la création de réseaux et l'équipement de ces réseaux pour chacun des groupes cibles définis ci-dessus. L'ONUDI pourrait jouer un rôle important dans chacun de ces groupes en travaillant avec des organisations régionales et locales.

c) Il existe une demande croissante de matériels de formation nouveaux et améliorés dans chacun des principaux domaines du développement industriel, surtout pour ce qui est des besoins des femmes, c'est-à-dire présentation et identification de projets; gestion de la production et commercialisation, promotion des investissements industriels. Il faut une coopération économique améliorée et plus efficace entre pays en développement pour la mise au point d'autres méthodes de formation telles que la télé-formation, qui vont au-delà de la structure existante et de la portée des institutions de formation et d'enseignement de types classiques. L'ONUDI pourrait apporter son aide pour améliorer la fourniture et la qualité des matériels de formation destinés à appuyer et à accélérer le processus de développement et de planification industrielle, et dans cette activité, accorder une attention spéciale aux besoins des femmes.

